

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VERIFICATEUR GENERAL	COMMENTAIRES DE LA SOCIETE 1977	COMMENTAIRES DE LA SOCIETE 30 AVRIL 1978
<p>3.15 La Société devrait veiller à ce que les cadres supérieurs des entreprises de téléphone nationales attestent l'exhaustivité et l'exactitude des rapports sur le volume des appels téléphoniques de départ. Elle devrait également s'assurer de la possibilité de procéder à des examens périodiques des systèmes et des méthodes d'enregistrement par lesquels ces entreprises obtiennent leurs chiffres.</p> <p>3.16 Les Services comptables devraient comparer les états fournis par les administrations étrangères sur les volumes des télex et des TWX avec les états que produisent les installations techniques de Téléglobe et chercher à connaître les raisons de tout écart important.</p> <p>3.17 Les Services comptables devraient veiller à l'enregistrement et à la facturation de tous les revenus d'appels téléphoniques de départ en conciliant les données des états que la Société présente aux administrations étrangères et celles qui figurent dans les rapports des entreprises nationales. Il faudrait en outre posséder la preuve écrite de cette conciliation.</p> <p>3.18 La Société devrait avoir un contrôle numérique efficace des autorisations de louer des circuits et établir des totaux de contrôle des factures afin que les Services comptables soient en mesure de comptabiliser tous les circuits loués et de délivrer les factures en conséquence.</p>	<p>Recommandation acceptée. Les cadres supérieurs des entreprises nationales de téléphone attestent désormais les rapports sur le volume des appels téléphoniques de départ et il y a possibilité de procéder à des examens périodiques.</p> <p>Recommandation acceptée. Afin de pouvoir procéder à une vérification détaillée des états fournis par les administrations étrangères, la Société tente actuellement de mettre sur pied des accords d'échanges bilatéraux de données comptables.</p> <p>Recommandation acceptée. La Société effectuera cette rectification à son système comptable dans les plus brefs délais.</p> <p>Recommandation acceptée. Un nouveau système comptable relatif aux circuits loués sera introduit le 1er avril 1977.</p>	<p>Depuis l'été de 1977, les cadres supérieurs des entreprises nationales de téléphone attestent les rapports sur le volume des appels téléphoniques de départ.</p> <p>La Société a continué ses démarches auprès des administrations étrangères afin de mettre sur pied des accords bilatéraux de données comptables qui lui permettront de faire les comparaisons décrites en regard des volumes de télex et de TWX.</p> <p>Nous effectuons actuellement l'enregistrement et la facturation de tous les revenus d'appels téléphoniques de départ en conciliant les données des états que la Société présente aux administrations étrangères et celles qui figurent dans les rapports des entreprises nationales.</p> <p>Le nouveau système comptable relatif aux circuits loués est présentement en vigueur.</p>